

CONSEIL MUNICIPAL N°20-13

JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

COMMUNE DE BRIDES-LES-BAINS

L'an deux mil vingt, le 17 décembre à 18h08, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno PIDEIL.

Présents :

Monsieur PIDEIL Bruno, Maire,
Monsieur ABRIGNANI Bernard, 1^{er} adjoint,
Monsieur MURAZ Jean-Marc, 3^{ème} adjoint,
Madame CHEDAL-ANGLAY Carole, 4^{ème} adjointe,

Mesdames CHEDAL Carole, CHEDAL-MATER Noëlle, MARIÉ Nathalie, conseillères municipales.

Messieurs CARMES Jérémy, FALLETTA David, FOURRAT Alexandre, HOUSSIN Gautier, LE BRETON Frank, POLLIER Fabien, conseillers municipaux.

Excusés représentés :

Madame SHELLEY Peggy, 2^{ème} adjointe, représentée par Monsieur MURAZ Jean-Marc, 3^{ème} adjoint.

Monsieur LE SOURD Dominique, conseiller délégué, représenté par monsieur PIDEIL Bruno, Maire.

Absent : - néant –

Le quorum requis étant atteint, la majorité des membres en exercice étant présente, il est passé à l'ordre du jour.

Monsieur POLLIER Fabien, conseiller délégué, est nommé secrétaire de séance.
(Art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Aux termes des dispositions des articles L. 2121-25 et R 2121-11, le compte rendu de chaque séance est affiché, sous huit jours, par extraits, à la porte de la mairie. **Ainsi, le Code n'exige pas que le compte-rendu retrace l'intégralité des débats. Le juge, lui, a posé deux exigences rédactionnelles :**

- **Les extraits du compte-rendu doivent être constitués par les points essentiels du procès-verbal (PV) de la séance** et doivent donc porter sur les décisions prises par le conseil municipal ; la rédaction de ces extraits doit être telle que les administrés puissent saisir le sens et la portée réelle des délibérations prises, et notamment de savoir si ces délibérations sont susceptibles de leur faire grief.
- **Les noms des conseillers ayant pris part aux délibérations doivent être mentionnés**, afin de vérifier le respect des dispositions de l'article L. 2131-11 du CGCT, selon lesquelles sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part des membres du conseil municipal intéressés à l'affaire.

Rien ne s'oppose en principe à ce qu'un document unique puisse tenir lieu du compte-rendu et de procès-verbal, dont la communication peut être demandée par toute personne en vertu de l'article L. 2121-26 du CGCT (CE du 5 déc. 2007, n°2770087).

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (art. L .2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) – Relevé des décisions prises conformément à l'article L.2122-22 du CGCT)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

TABLEAU DES ENGAGEMENTS (du 02/10/2020 au 12/11/2020)

Tiers	Objet	Montant TTC	Date
GONTHIER HORTICULTURE	SAPINS + BRANCHES SAPINS NOEL	4 559,81 €	16/11/2020
AD 73	REPARATIONS KARCHER	1 179,45 €	17/11/2020
BarmaBet	HONORAIRES ACCOMPAGNEMENT CYCLO 2021	24 000,00 €	19/11/2020
BarmaBet	HONORAIRES ACCOMPAGNEMENT MISE EN PLACE STRATEGIE DEVELOPPEMENT ECO	12 000,00 €	19/11/2020
ALLEMOZ Marcel	REPRISE REGARD MONTEE DE L'EGLISE - DERRIERE MAIRIE	2 880,00 €	23/11/2020
AD 73	KARCHER	1 044,00 €	23/11/2020
COLAS	TRAVAUX DE VOIRIE - RUE A. BRIAND + PK POMPIERS	2 556,00 €	13/01/2020
OTIS	CREATION PLATEFORME ASCENSEUR MAIRIE	2 195,77 €	24/11/2020
FESTILIGHT	LOCATION ILLUMINATIONS DE NOEL	4 959,96 €	25/11/2020
CHABERT PAUL	DIAGNOTIC TEMOIN PLATRE - TOIT EGLISE	2 976,00 €	26/11/2020
CASAL SPORT	BANCS PENDERIE, GRILLES CHAUSSURES	1 359,60 €	03/12/2020
RENAULT TRUCKS	REPARATIONS UNIMOG AVANT PASSAGE AUX MINES	1 248,14 €	03/12/2020
SERPOLLET	POSE ILLUMINATIONS DE NOEL 2020 - COMPLEMENT MOTIFS 3D FONTAINE	3 039,08 €	04/12/2020
SERPOLLET	POSE ILLUMINATIONS NOEL - COMPLEMENT MONTEE OLYMPE	1 355,28 €	04/12/2020
CHARVET INDUSTRIES	6000 LITRES FIOUL MAIRIE	5 396,04 €	04/12/2020

LISTE DES DÉCISIONS (du 01/10/2020 au 09/11/2020)

N° d'ordre	Date	DÉCISIONS DU MAIRE	Service
20-66	16/11/2020	Commune de Brides-les-Bains - Centre de gestion 73. Mise à disposition de la salle du 1 ^{er} étage pour l'organisation de visites médicales, du 2 au 21 décembre 2020.	SG
20-67	17/11/2020	Commune de Brides-les-Bains - Sapeurs-Pompiers de Moutiers. Mise à disposition du bâtiment de Salin les Thermes, du 25 novembre au 17 décembre 2020 inclus.	SG
20-68	24/11/2020	COMMUNE DE BRIDES-LES-BAINS / ASSOCIATION ORSATUS Convention d'occupation à titre précaire -- Salle La Dova -- Du 3 au 12 octobre 2020, à l'exception du 5 octobre de 16h à 21h, du 6 octobre de 16h à 18h, du 7 octobre de 13h30 à 15h30, du 9 octobre de 18h à 20h et du 12 octobre de 16h à 21h; -- Du 2 au 20 novembre 2020, les mercredis et jeudis de 16h à 18h; -- Du 20 novembre 2020 au 1 ^{er} mai 2021, les mercredis et jeudis de 17h à 19h, les vendredis et dimanches de 16h à 18h et les samedis de 18h à 19h.	ST
20-69	24/11/2020	Commune de Brides-les-Bains - L'association « Orsatus ». Mise à disposition de la salle des expositions, le mercredi 25 novembre 2020, de 9h à 12h pour l'organisation d'ateliers.	SG
20-70	25/11/2020	Commune de Brides-les-Bains / Association Orsatus Convention d'occupation à titre précaire -- Petit Chalet du Parc Thermal	ST
20-71	08/12/2020	Attribution marché navettes	RH
20.72	08/12/2020	Attribution marché Fioul	RH

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Approbation du rapport d'activité – saison 2018/2019 – Casino les 3 Vallées.

Monsieur le Maire informe les élus que le Casino les 3 Vallées a communiqué son rapport annuel pour l'exercice 2018/2019. Ce document retrace des éléments financiers et techniques et doit être présenté et approuvé par le conseil municipal.

Messieurs William CARRE et Jérôme TISSOT présentent le rapport annuel du Casino les 3 Vallées qui est ensuite soumis au vote.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le rapport d'activité pour l'exercice 2018/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'activité du Casino les 3 Vallées, pour l'exercice 2018/2019.

2.2 Présentation d'un projet d'implantation d'une centrale hydroélectrique sur la commune de Brides-les-Bains.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société Elements Green a entamé une étude de faisabilité concernant un projet d'implantation d'une centrale hydroélectrique sur la commune de Brides-les-Bains. Messieurs Loïc ROGER et Antoine BEAUVOIS présentent le projet aux conseillers qui sera, sous réserve des résultats des études lancées, approuvé, lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

19h50 : Départ de M. HOUSSIN Gautier, conseiller délégué. Sera représenté par M. FOURRAT Alexandre, conseiller délégué.

2.3 DSP Grand Hôtel des Thermes – signature d'un avenant financier n°4.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la signature d'un avenant à la délégation de service public pour le Grand Hôtel des Thermes est nécessaire. Il a pour objet la remise gracieuse de la redevance du Grand Hôtel de Thermes, de deux mois, représentant la somme de 55 537,82 € pour l'année 2020.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le montant de la remise gracieuse de la redevance à hauteur de 55 537,82 € et de l'autoriser à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant de la remise gracieuse de la redevance du Grand Hôtel des Thermes, de deux mois, représentant la somme de 55 573,82 € pour l'année 2020,
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant.
- **CHARGE** le Maire de l'exécution de cette décision.

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1 Budget 2021 – ouverture des crédits par anticipation.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'organe délibérant a la possibilité d'ouvrir par anticipation

des crédits à la section d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts lors de l'exercice précédent.

Après recensement, il conviendrait d'ouvrir des crédits budgétaires pour les projets suivants :

Budget principal

CHAPITRES	CRÉDITS OUVERTS EN 2020	MONTANT MAXIMUM DES IA (25%)
20 - Immobilisations incorporelles	410 533,70 €	102 633,43 €
21 - Immobilisations corporelles	3 510 117,03 €	877 529,26 €
23 - Immobilisation en cours	100 000,00 €	25 000,00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la liste des investissements anticipés tel que détaillée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la liste des investissements anticipés détaillée ci-dessus,
- **CHARGE** le Maire de l'exécution de cette décision.

3.2 Validation de la 2^{ème} édition de la cyclo sportive et subvention.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider l'organisation de la deuxième édition de la cyclo sportive « Col de la Loze by Brides-les-Bains » qui se déroulera, pour 2021, le dimanche 18 juillet.

Le budget prévisionnel de cette course est estimé pour 2021 à 70 000 € TTC maximum pour un reste à charge ne pouvant excéder pour la commune de 35 000 € TTC. Ce dernier, hors partenariat, comprend la communication, la location du matériel, la sécurité, les assurances...

Afin de réduire le coût à la charge de la ville, Monsieur le Maire propose de rechercher des partenaires privés et publics. A ce titre, un dossier de demande de subvention ou une convention de partenariat financier doit être établi selon le type de partenaire.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'approuver l'organisation de la deuxième édition de cette course, de valider le budget prévisionnel, de dire que les crédits nécessaires sont suffisants et de l'autoriser à solliciter des subventions et à signer tout acte afférent à l'organisation de cet événement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (13 voix pour et 2 abstentions : Mesdames CHEDAL Carole et CHEDAL-MATER Noëlle) :

- **APPROUVE** l'organisation de la deuxième édition de cette course,
- **VALIDE** le budget prévisionnel,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont suffisants,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions et à signer tout acte afférent à l'organisation de cet événement.

3.3 Délibération de principe sur l'appel à projet régional « Mobilité Vélo Hydrogène ».

Monsieur le Maire rappelle la volonté des élus de développer la stratégie touristique communale afin de compléter l'offre existante (thermalisme et le ski) et ainsi proposer des activités sur le thème du « sport-santé ».

Il les informe que la Région, par le biais d'un appel à projet « Mobilité Vélo Hydrogène » permettrait, à moindre frais, d'acquérir une station à hydrogène ainsi que 10 vélos. Cette mise à disposition est prise en charge financièrement à hauteur de +/- 400 000 €. Resteraient à charge pour la commune, les frais de fonctionnement et d'entretien qui s'élèveraient à 30 000 € par an.

La commune s'engage également à tout mettre en œuvre et au plus tard pour le début du printemps 2021, les points suivants :

- Disposer du foncier pour installer la station hydrogène,
- Mettre à disposition de la société ATAWAY les raccordements eau et électricité,
- Exploiter et assurer la maintenance de la station et des vélos en bon père de famille,
- Souscrire un abonnement électricité « contrat énergie renouvelable ».

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'approuver la délibération de principe sur la candidature de Brides-les-Bains pour l'appel à projet régional « Mobilité Vélo Hydrogène », de dire que les crédits nécessaires sont suffisants, de l'autoriser à signer tout acte afférent à cette démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la délibération de principe sur la candidature de Brides-les-Bains
- **DIT** que les crédits nécessaires sont suffisants,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent à cette démarche.

4. QUESTIONS ORALES AYANT TRAIT AUX AFFAIRES COMMUNALES.

- aucune question orale -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h21.

**Le Maire,
Bruno PIDEIL**

A red circular stamp from the Municipality of Brides-les-Bains. The text around the perimeter of the stamp reads "MUNICIPALITE BRIDES-LES-BAINS" and "(savoie)". A black ink signature is written over the stamp.